



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures et vingt minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du quinze mai deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Monsieur Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Sylvain IKET, Michel BRAME, Willy SCHRAEN, Dorianne DUBOCQUET, Stéphanie DORLENCOURT conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Vincent KERCKHOVE donne procuration à M. Willy SCHRAEN

Mme Hélène SAISON donne procuration à Mme Murielle DELEZOIDE

M. Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Jennifer DELTOMBE, absente

Mme Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-et-un mars deux mil vingt-trois propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-et-un mars deux mil vingt-trois est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures vingt minutes pour une présentation des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la mairie.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte pour le conseil municipal à dix-neuf heures vingt minutes

Délibération 23 06 123

DECISION MODIFICATIVE N°1 - erreur sur la section d'investissement

Monsieur le Maire expose,

En dépense d'investissement, il a été inscrit 75 519.29€ au compte 001, or il fallait inscrire 67 275.62 €, il convient donc de diminuer le compte 001 et d'augmenter du même montant le compte 2151, soit :

Dépense d'investissement :

Compte 001 (résultat cumulé de fin d'exercice 2022) - 7 943.67 €

Compte 2151 travaux voirie

+ 7 943.67 €

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

16 JUIN 2023

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE la décision modificative n°1

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le neuf juin deux mille vingt-trois

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le neuf juin deux mille vingt-trois

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN

